

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022/30**

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le

ID : 011-211103015-20220906-DEL202230-DE



L'an deux mille vingt deux, le six septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 31 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Marie-Hélène ROCA, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Michaël SEGUIN, Léa LACUVE, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Raymonde JEANNET à Christine PÉANY, Sébastien CAZEAUX à Romain TORRECILLA.

ABSENTS : *néant*.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MORATO-CARBOU.

OBJET : **Renouvellement de la convention de prestations de service : Desserte de transport scolaire des élèves résidant dans les Ecart de la commune.**

M^{me} le Maire rappelle les termes de la convention établie avec M^{me} REINBOLT pour la mise en place du service de desserte de transport scolaire pour les élèves résidant dans les Ecart de la commune. Celle-ci a pris fin au 8 juillet 2022.

Afin de proposer à nouveau ce service à la prochaine rentrée scolaire, M^{me} le Maire propose au Conseil municipal de renouveler ladite convention à compter du 1^{er} septembre 2022, en tenant compte de l'évolution du circuit, et du coût proposé par le prestataire pour l'année scolaire 2022 / 2023, soit 7 406 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** le renouvellement de la convention avec Mme REINBOLT pour l'organisation du transport scolaire des élèves résidant dans le Écart de la commune pour l'année scolaire 2022 / 2023 et pour une montant de 7 406 €.
- **Autorise** le Maire à mettre en place les modalités d'application du service de transport scolaire des Ecart de la commune et à signer la convention de prestation de service afférente avec Mme REINBOLT pour l'année scolaire 2022 / 2023.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents au registre.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 6 septembre 2022.
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,



Christine PÉANY.